

Conseil municipal d'Aunac sur Charente du 19/01/2026

Présents : Madame FONTANAUD Cécile, Monsieur QUERAUX Nicolas, Monsieur SPANJERS Henrick, Monsieur BEAU Jacques, Madame CARDIN-TINARD Christelle, Monsieur CHAMPALOUX Didier, Madame DUTOYA Jacqueline, Monsieur GAUTHIER Yves, Monsieur HAMON Jérémy, Monsieur HOFFMANN Pascal, Monsieur LUNE Philippe, Monsieur MASSETEAU Aliptien, Madame POUVREAU Johanna, Monsieur BEAU Jean-Yves, Madame POINOT Isabelle

Pouvoirs :

Madame BOUYSSSET Céline a donné pouvoir à Monsieur SPANJERS Henrick

Monsieur ROSELLEN Bruno a donné pouvoir à Monsieur BEAU Jean-Yves

Absents : Monsieur ARLIN Jérôme, Madame PALOMBO-ROUGIER Vanessa, Monsieur GALOGER Patrice

Excusés : Madame BOUILLON Françoise, Madame BOUYSSSET Céline, Madame CHOLEWKA Marie-Mélanie, Monsieur ROSELLEN Bruno, Madame PINGAULT Aurore, Madame CHOPLIN Lilou

Secrétaire de Séance : Monsieur Henrick SPANJERS

Approbation compte-rendu réunion précédente

Fichier pdf envoyé à tous les conseillers par mail le : 20/12/2025

Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

/ * début séance conseil à: 20h05 * /

Approbation du statut "Huis clos" de la réunion

Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

JY.B : Conteste le fait qu'il s'agisse d'un chemin de halage, contrairement à ce qui a été annoncé.

Le maire : il n'est pas nécessaire de polémiquer davantage pour savoir si la voie est un chemin de halage ou pas, l'important est qu'il soit remis en état, dans la mesure où le goudronnage final et la remise en état des accotements doivent être reportés au printemps.

Délibération n° D_2026_1_1 - OBJET : Convention avec l'ASA de la mouvière pour la mise à disposition du personnel de la commune – Année 2026

L'asa de la Mouvière sollicite la commune pour que le secrétariat du syndicat soit géré et installé au sein de la mairie d'Aunac pour l'année 2026 jusqu'à la cessation d'activité de l'asa. L'asa de la Mouvière remboursera à la Commune d'Aunac sur Charente un montant forfaitaire pour l'année 2026 convenu dans la convention, ainsi qu'une indemnité forfaitaire annuelle de fonction aux agents. Monsieur le Maire expose le contenu de cette convention et demande de se prononcer sur le sujet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité :

- décide de passer une convention de mise à disposition du personnel administratif de la commune entre l'asa de la mouvière et la commune d'Aunac sur Charente pour l'année 2026 jusqu'à la cessation d'activité de l'asa qui sera fixée par délibération de l'asa de la mouvière.
- charge Monsieur le Maire de signer cette convention et tout autre document se rattachant à cette décision.

Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération n° D_2026_1_2 - OBJET : Modification des statuts du syndicat Nord Est Charente approuvé lors du comité syndical du 27 novembre 2025

Suite à la modification des statuts du syndicat Nord Est Charente approuvé lors du comité syndical du 27 novembre et validé par la délibération n° 2025_005_010, il est précisé que réglementairement les statuts devront être adoptés par au moins deux tiers des communes

adhérentes au syndicat représentant au moins la moitié de la population ou inversement au moins la moitié des communes représentant au moins les deux tiers de la population.

Les articles modifiés sont les articles 8 « Composition des collèges territoriaux » et l'article 9 Composition du comité syndical ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents adoptent la modification des statuts du syndicat Nord Est Charente approuvé lors du comité syndical du 27 novembre 2025.

Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

A.M. : fait remarquer que la modification des statuts a pour objet principal d'avoir le quorum lors des assemblées du syndicat.

Délibération n° D_2026_1_3 - OBJET : Création du poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe – temps complet – à compter du 16 février 2026 – emploi permanent

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8

Vu le budget,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité d'assurer les missions suivantes d'agent d'accueil au sein du service administratif de la commune.

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi d'agent technique à temps complet à compter du 16 février 2026 pour assurer les missions liées à l'entretien des espaces verts et des bâtiments techniques Cet emploi est ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois d'adjoint technique principal 2^{ème} classe. Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire titulaire. L'emploi pourra être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée.

Son niveau de recrutement et de rémunération seront définis via la grille indiciaire C2 du grade d'adjoint technique 2^{ème} classe.

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte à l'unanimité, ces propositions, ainsi que la modification du tableau des emplois et des effectifs.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

Monsieur le maire est chargé de signer tous les documents relatifs à ce dossier.

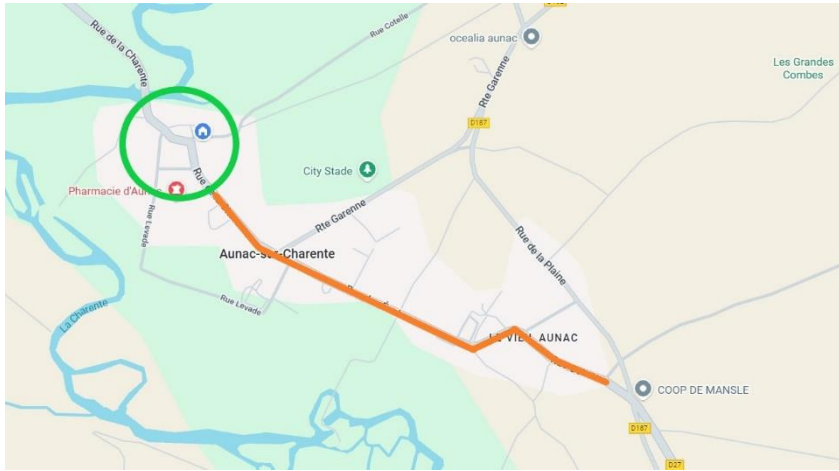
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents

Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération n° D_2026_1_4 - OBJET : Limitation à 30km/h de la D27

La limitation à 30 km/h de la portion de la route départementale D27 qui traverse Aunac sur Charente, comprend l'entrée d'Aunac (du côté de Bayers et du pont vers le champ de foire) déjà recensée en zone 30 km/h.

La présente demande concerne donc la limitation à 30 km/h au-delà de cette zone de la D27 à partir du n° 47 rue de la Charente jusqu'à la sortie de Vieux Aunac en direction de St Front. La portion concernant cette demande est représentée en orange sur le plan ci-dessous



Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents,

- approuve la limitation à 30 km/h, depuis le N°47, rue de la Charente jusqu'à la sortie de Vieux Aunac en direction de St Front
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document en découlant.

Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

Relance sous-préfecture

Sujets concernés : fermeture déchèterie & village séniors.

En attente de la visite du nouveau secrétaire général de Confolens.

Mais nous avons la preuve que le nouveau Secrétaire général s'en occupe (+ de détails sur le village séniors ci-après en "Informations diverses").

Aires de jeux enfants

Analyse du devis d'aménagement du site : terrassement, murs de soutènement, clôture,

Le devis est jugé trop élevé, nécessite un second d'une autre entreprise

Passerelle de Magnerit

Après de nombreuses relances côté CdC, la construction de la nouvelle passerelle devrait très prochainement débuter chez Chavaroche. La note de calcul a été établie par un bureau d'études.

Informations diverses

.. Aliptien - présentation suite au questionnaire de J.Beau / bassin de versant de la mouvière et présence de parc éolien.

.. Village séniors : Entretien avec M.Gallès, le 13/1/2026 à 17h00.

(il a indiqué avoir eu un contact avec le S.G. de la sous-préfecture).

La situation actuelle de Logélia fait qu'il y a un manque de fonds propres (Logélia a été contraint de réaliser des opérations coûteuses sur G.A). De plus, les subventions deviennent de plus en plus rares et difficiles à obtenir.

Il a avoué que Logélia avait complètement mis le projet de côté depuis 2021.

Néanmoins, il demande à Logélia de remettre le sujet à l'étude. Le projet serait découpé en plusieurs tranches de travaux (6 à 8 maisons dans un premier temps au lieu des 16). Date annoncée en l'état actuel des choses : 2028.

→ conseil pour le prochain mandat : conserver la pression auprès de Logélia

.. Extension vidéoprotection : devis ATS pour zone école route D27 + Couture + chemin garage communal. (Installation des baies d'équipements au local de l'agence postale et raccordement à la mairie par la fibre).

/* Fin séance conseil à : 21H20 * /

.. Lecture de la communication du maire à l'attention du conseil municipal

Prochaine réunion : [date prévisionnelle : 23 février 2026 à 20h00](#)